



**Communes  
forestières**  
Hautes-Alpes



# Rapport d'activités 2025



# Sommaire



<b>Force politique : un réseau au service des Maires</b> .....	7
Fédérer autour des valeurs communes.....	7
Nos combats politiques : défendre les intérêts des communes .....	8
Un ancrage partenarial et territorial fort .....	9
<b>Compétences : vous transmettre les clés de la forêt et du bois</b> .....	14
Un programme de formation pour se saisir des leviers d'action .....	14
Observatoire régional de la forêt et du bois : piloter le territoire par la donnée .....	16
<b>A vos côtés : un accompagnement sur mesure</b> .....	18
Sécuriser nos territoires face au risque incendie.....	18
Faire de la forêt un outil de développement local .....	20
S'impliquer dans la gestion des forêts communales.....	21
Préparer l'avenir en investissant dans les forêts communales.....	23
Structurer la filière bois locale de la construction à l'énergie.....	24

## Le mot de la Présidente

Mesdames, Messieurs les Maires, Chers collègues,

Ce rapport d'activité clôture notre mandat 2020-2026. Plus qu'un bilan, il constitue le socle de l'avenir forestier que nous construisons ensemble. Je vous encourage vivement à répondre à « l'Appel de la forêt ». Dans nos territoires, nous ne pouvons plus traiter ces espaces comme une simple toile de fond : ils couvrent 46 % de notre département. Au-delà du risque incendie, nos forêts sont des atouts vitaux que nous devons valoriser, tant pour la beauté de nos paysages touristiques que pour la dimension économique de notre filière bois locale.

En tant qu'élus, nous occupons une place unique. L'équilibre entre exploitation, protection et accueil du public est complexe. Pourtant, nous sommes les seuls garants de l'intérêt général, capables d'assurer une gestion durable loin des idéologies de court terme.

Nos concitoyens expriment une attente croissante de protection. Or, nous le savons : mettre sous cloche la forêt ne ferait qu'accélérer sa fragilité. La régénération et l'évolution des essences sont indispensables pour adapter nos peuplements au changement climatique. Sans desserte forestière, nos massifs deviennent inaccessibles aux secours et aux travaux sylvicoles. Sans coupes réfléchies, nous ne pouvons ni rajeunir nos forêts, ni construire durablement avec nos ressources locales.

Parfois mal perçues, ces interventions sont pourtant les clés de la survie de notre patrimoine. Notre rôle est là : être à l'interface, informer et expliquer pour transformer l'incompréhension en adhésion.

L'année 2025 a été marquée par un dossier crucial : le nouvel arrêté préfectoral sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Je me suis fortement mobilisée pour défendre nos intérêts, en prônant une simplification des règles et une vigilance stricte sur les surfaces concernées. Si leur mise en œuvre est exigeante, les OLD restent notre meilleur bouclier pour protéger les vies et les biens.

Ce rapport témoigne d'une année 2025 intense, sur le terrain comme lors des grands rendez-vous de la filière. Notre réseau s'agrandit chaque année et je remercie chaleureusement nos adhérents pour leur confiance. Ensemble, continuons à porter une ambition forestière forte pour les Hautes-Alpes.

**PATRICIA MORHET-RICHAUD**

*Présidente de Communes forestières Hautes-Alpes*

# Rétrospective 2025 : Une année d'actions et de rencontres



## REPRÉSENTATION POLITIQUE

**19 et 20 juin** Château-Arnoux-Saint-Auban (04)

Participation au **Congrès National des Communes Forestières**, le rendez-vous majeur pour peser sur les décisions nationales.

**25 novembre** Aix-en-Provence (13)

**Convention annuelle des Maires de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

**18 au 20 novembre** Paris

**Représentation de notre territoire au Salon des Maires de France**, point d'orgue de l'action municipale.



## EXPERTISE DE TERRAIN & PROXIMITÉ

**27 Mars** Veynes (05)

Un moment de convivialité et d'échange entre élus lors de la **Rencontre des Communes forestières**.

**4 novembre** Gardanne (13)

**Rencontre annuelle régionale des chartes forestières de territoire**, pour coordonner les stratégies locales.

## VALORISATION DU BOIS LOCAL & ÉNERGIE

**6 novembre** Lardier-et-Valença (05)

**Formation régionale Bois Énergie**, pour pérenniser les filières de chaleur renouvelable dans nos communes.

**7 novembre** Espinasses (05)

**Table ronde** sur la mise en place d'une filière de menuiseries en pin sylvestre certifiées Bois des Alpes et visite de chantier de la Réhabilitation du Quartier du Claps

## OBSERVATOIRE & PROSPECTIVE

**10 octobre** Gardanne (13)

**Rencontre annuelle de l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois** pour échanger sur l'usage des systèmes d'information géographique pour anticiper l'impact du changement climatique sur les peuplements forestiers.

# Un réseau au service des Maires



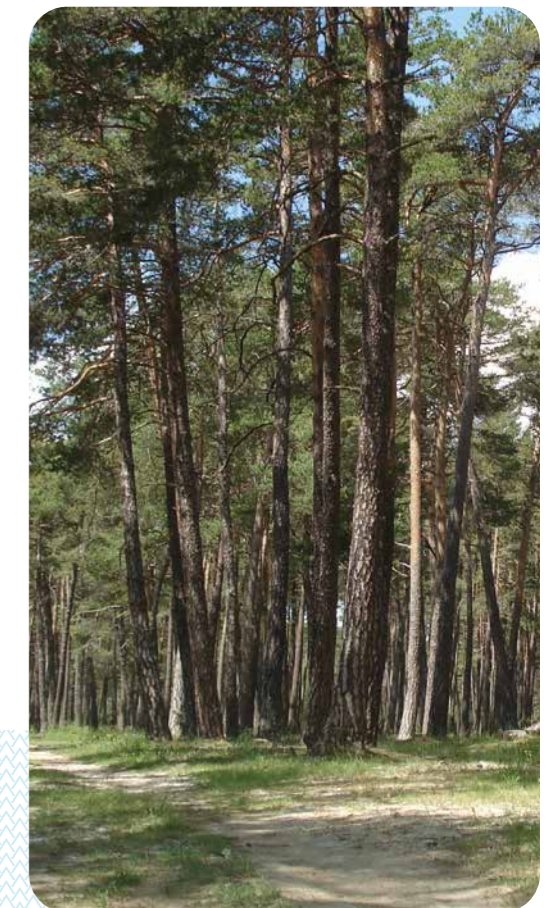
## FÉDÉRER AUTOUR DES VALEURS COMMUNES

Les Communes forestières soutiennent les Maires dans leurs responsabilités en tant que propriétaires de forêts communales, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage de bâtiments, médiateurs et responsables de la sécurité.



### DES ENGAGEMENTS PARTAGÉS

- > **Gestion durable** : Promouvoir un équilibre entre préservation de la biodiversité, production de bois et accueil du public.
- > **Souveraineté des élus** : Affirmer le rôle décisionnel des communes dans la définition des politiques forestières et la gestion des forêts communales.
- > **Transition et Climat** : Lutter contre le réchauffement climatique en développant l'usage des bois locaux et les circuits courts.
- > **Résilience** : Protéger nos massifs contre les risques émergents (incendies, dépérissements, érosion).
- > **Économie locale** : Soutenir activement la filière forêt-bois pour maintenir des emplois non délocalisables dans nos vallées.
- > **Héritage** : Assurer la transmission d'un patrimoine forestier robuste et vivant aux générations futures.



# NOS COMBATS POLITIQUES : DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES COMMUNES

La gestion forestière ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire. Les Communes forestières agissent comme un bouclier financier pour s'assurer que les charges des collectivités restent maîtrisées.

## PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Grâce à une mobilisation constante, les Communes forestières ont obtenu des avancées majeures au cours du mandat :

- > **Fiscalité forestière** : maintien du taux réduit de TVA à 10 % sur les travaux forestiers, évitant un passage à 20 %, préservant ainsi la capacité d'investissement des communes.
- > **Taxe à l'hectare** : mobilisation réussie pour contenir la taxe surfacique à 2 €/ha, contre 14 €/ha initialement envisagés par le Ministère des Finances, limitant ainsi un impact budgétaire majeur pour les collectivités.
- > **Régime Forestier** : après deux années de négociations avec l'Office national des forêts, obtention d'une gestion plus souple : possibilité de distraire les surfaces non boisées (pâturages, roches, ravines), avec à la clé l'arrêt de la taxe surfacique et des frais de garderie sur ces espaces.
- > **Obligations Légales de Débroussaillage** : avancées obtenues dans le cadre de la révision de l'arrêté préfectoral dans l'objectif d'en améliorer la lisibilité et l'opérationnalité et de permettre aux Maires de s'en saisir pleinement afin d'en assurer la mise en oeuvre effective sur leur commune.
- > **Maîtrise des charges** : opposition à l'instauration d'une assurance obligatoire des forêts communales (doublon inutile avec la Responsabilité civile) et à la facturation des bois par l'ONF, afin de préserver l'autonomie de gestion et la responsabilité financière des maires.



## JŌ d'Hiver 2030 Une vitrine pour nos bois locaux

En collaboration avec l'association Bois des Alpes, les Communes forestières ont convaincu la Région SUD de faire de notre ressource locale la pierre angulaire des futures infrastructures olympiques.

**« Pour nos Jeux d'Hiver 2030, nous allons construire avec le bois des Alpes ! »**

Renaud Muselier, Président de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.



## Vigilance sur la régénération de nos forêts

L'avenir du patrimoine forestier repose sur sa capacité à se régénérer durablement. Face au déficit de renouvellement, les Communes forestières se mobilisent sur l'ensemble des leviers : changement climatique, pastoralisme, équilibre forêt-gibier. Elles portent activement la voix des territoires au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) afin de veiller à ce que la pression du gibier ne compromette plus la régénération naturelle des peuplements.

# UN ANCRAGE PARTENARIAL ET TERRITORIAL FORT

L'association des Communes forestières des Hautes-Alpes est le porte-parole local de notre réseau national. Elle agit au plus près des collectivités, en lien étroit avec les services de l'Etat, le Département des Hautes-Alpes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires historiques.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Le 19 juin 2025, les Communes forestières Hautes-Alpes se sont réunies à Château-Arnoux-Saint-Auban pour leur Assemblée générale, qui a rassemblé une vingtaine d'élus et de partenaires. Cette rencontre s'est tenue dans le cadre du Congrès national de Communes forestières France, organisé cette année dans la région. À cette occasion, les participants à l'Assemblée générale ont donc pu prendre part aux visites de terrain et aux tables rondes proposées dans le cadre du Congrès.

## « LES CAFÉS DES COLLECTIVITÉS » : L'ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Véritable espace d'échange sans formalisme, ces rencontres permettent de répondre aux questions directes des élus et d'identifier les projets à accompagner.

En 2025 :

- > 1 rencontre à Veynes
- > 8 participants

Sujets abordés : gestion forestière, projets de construction bois, chaufferies, financements, plantations, forêts pédagogiques, OLD...



## PRÉSENCE AUX SALONS DES MAIRES : PORTER VÔTRE VOIX

L'association s'implique dans les grands rendez-vous institutionnels pour sensibiliser les décideurs

Convention des Maires de la Région Sud  
25 novembre

Participer aux conférences et débats sur les grandes orientations régionales.

Salon des Maires de France - Paris  
18-20 novembre

Représenter la voix des communes forestières au niveau national.

## DIALOGUE AVEC L'ÉTAT : VERS UN PROTOCOLE D'ENGAGEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Dans la suite des remontées effectuées par l'association et de son implication active pour porter la voix des communes dans le cadre de la révision de l'arrêté préfectoral sur le débroussaillage, un **Protocole d'accord pour la mise en oeuvre des OLD a été discuté entre l'Etat et les associations des Maires** à l'initiative de Monsieur le Préfet.

Ce dernier, visant à définir les rôles et engagements de chacun pour une application opérationnelle des OLD dans les 110 communes concernées du département, sera signé en 2026.

## DIALOGUE AVEC LES MAIRES : VERS LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DES HAUTES-ALPES

Suite à un rendez-vous entre les Communes forestières et l'Association des Maires Ruraux des Hautes-Alpes, les deux structures ont souhaité renforcer et formaliser leur partenariat par une convention. **Par cette convention qui sera signée en 2026, les associations marquent leur volonté de coordonner et de rechercher la complémentarité de leurs actions dans l'intérêt des communes des Hautes-Alpes.**



crédit photo © Elodie Daguin

# LA FORCE DU RÉSEAU EN QUELQUES CHIFFRES

La représentativité de l'association est son premier levier d'influence. Plus les communes forestières sont nombreuses, plus leur voix porte auprès des décideurs.

## UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL SOLIDE ET ENGAGÉ

**En 2025 dans  
les Hautes-Alpes**

-  **120** Adhérents
-  dont **116** communes
-  soit **72 %** des communes du département
-  représentant **79 %** de la forêt communale
-  **15** administrateurs élu.es



Parce que la forêt ne s'arrête pas aux limites des communes, l'action des Communes forestières ne s'arrête pas aux frontières du département !

Mobilisées au sein du réseau régional **Provence-Alpes-Côte d'Azur** et de la fédération **Communes forestières France**, les Communes forestières des Hautes-Alpes garantissent aux Maires alpins une représentativité de haut niveau.

Ce maillage unique permet de porter la voix des territoires directement au cœur des instances forestières régionales et nationales, là où se décident les financements et les réglementations de demain.

## UN ACTEUR INCONTOURNABLE DU SUD DE LA FRANCE

- > Près de 640 Adhérents au réseau régional ! dont 624 Communes  
11 EPCI  
1 Métropole  
et 2 Départements.
- > Soit 64 % des communes de la région
- > 120 Administrateurs élus

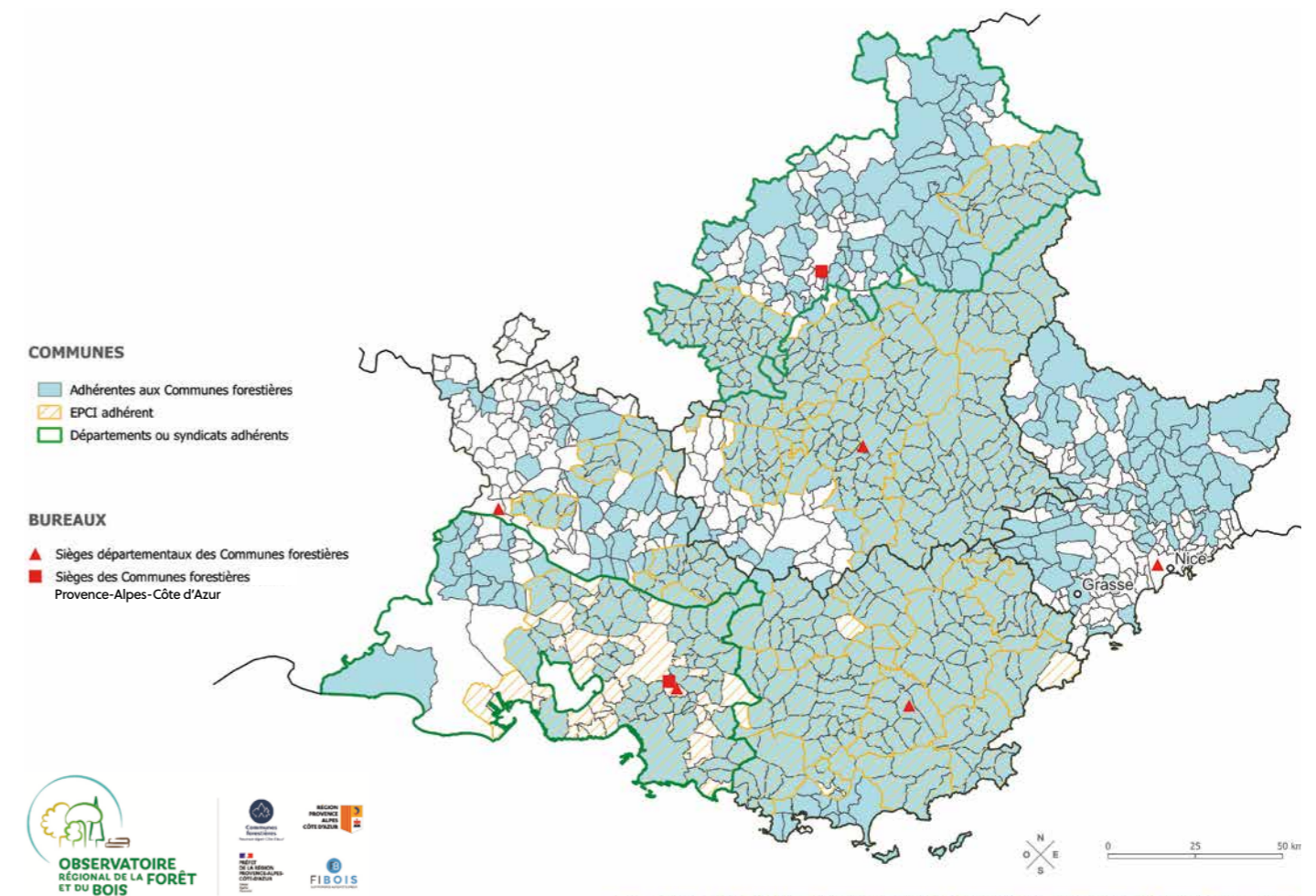
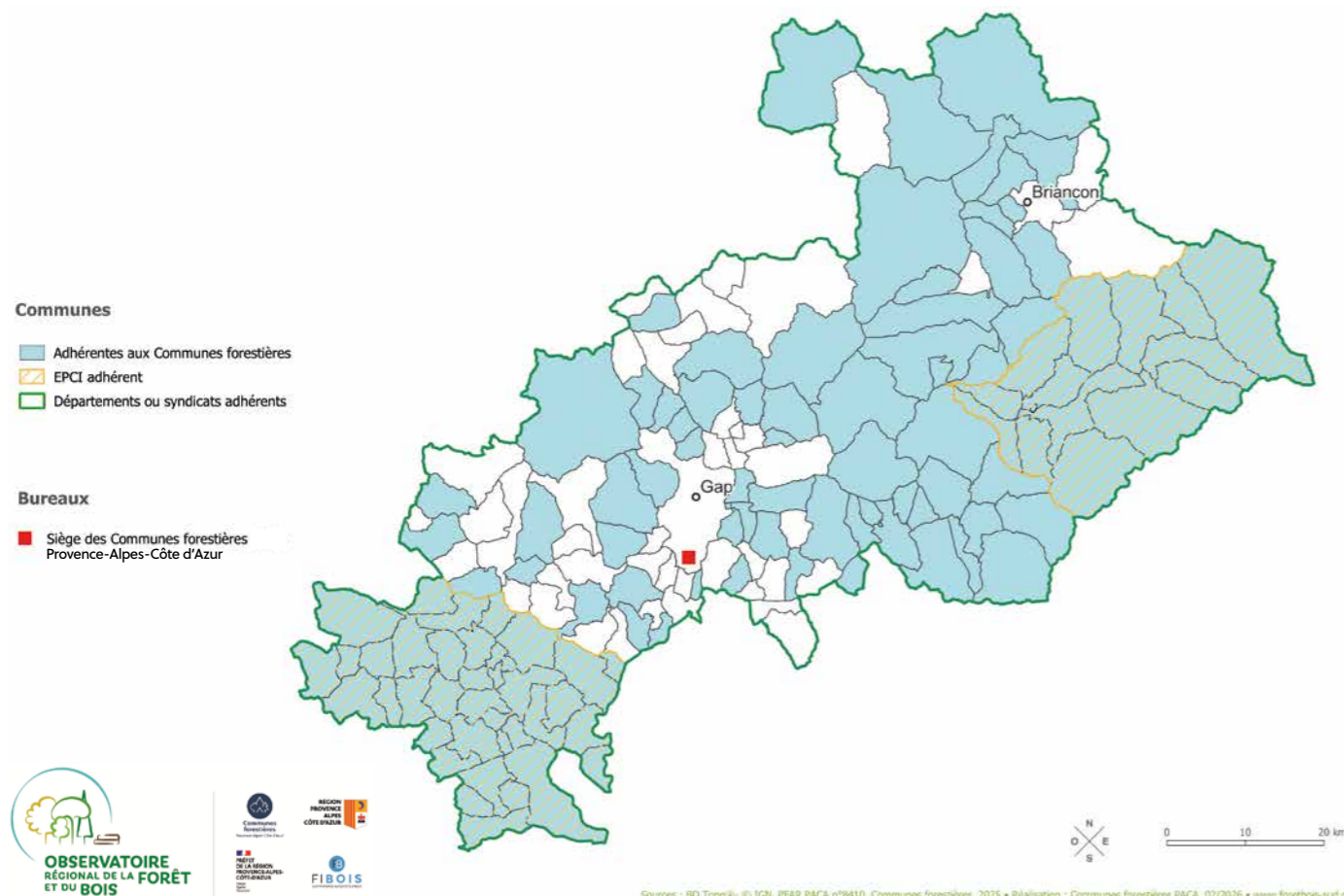
## LE PREMIER RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DE LA FORÊT

- > Plus de 6 000 adhérents en France
- > 58 associations départementales, 9 unions régionales, 2 associations de massif
- > 70 % de la surface des forêts communales représentées
- > Plus de 800 élus administrateurs
- > Plus de 100 salariés



## ADHÉRENTS EN 2025 EN RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### ADHÉRENTS EN 2025 DANS LES HAUTES-ALPES



Source : BD Topo® - © IGN, PPAR PACA n°9410, Communes forestières, 2025 • Réalisation : Communes forestières PACA, 02/2026 • www.forest-bois-sud.com

Source : BD Topo® - © IGN, PPAR PACA n°9410, Communes forestières PACA, 2025 • Réalisation : Communes forestières PACA, 02/2026 • www.forest-bois-sud.com

## RETOURS EN IMAGE SUR LE CONGRÈS NATIONAL DES COMMUNES FORESTIÈRES



### FORÊT, BOIS ET TERRITOIRES : LES MAIRES AU CŒUR DES SOLUTIONS

Le congrès 2025 de Communes forestières France s'est tenu dans les Alpes-de-Haute-Provence, les 19 et 20 juin, en présence de Renaud Muselier, président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Anne-Laure Cattelot, Présidente du conseil d'administration de l'ONF, nommée la veille !

Ce rendez-vous annuel incontournable a permis de mobiliser les élus et les acteurs locaux autour d'un programme riche et concret, spécialement pensé pour les maires.

La forêt locale a offert un cadre propice aux échanges, valorisant l'innovation et l'engagement des communes. Grâce à l'investissement de l'équipe régionale, ce congrès a permis de mettre en lumière les solutions locales, de mutualiser les bonnes pratiques et de démontrer que les maires sont des acteurs essentiels pour construire la forêt de demain.



 **250** participants venus de toute la France

 **2** journées d'échanges

 **4** visites de terrain

 **3** tables rondes

### TRAVAILLER SUR LES ENJEUX FORESTIERS DE NOS TERRITOIRES

À travers des tables rondes et ateliers, les maires présents ont partagé leurs solutions et expériences, illustrant leur rôle central face aux défis nouveaux :

- > **Le maire, médiateur** : associer les citoyens à la gestion des forêts communales (forêts pédagogiques, projets participatifs).
- > **Le maire, acteur économique** : sécuriser l'approvisionnement des entreprises bois et favoriser l'implantation de filières locales.
- > **Le maire au service de la forêt** : agir face aux crises sanitaires, risques naturels ou incendies et renforcer la résilience des forêts.



### DES VISITES DE TERRAIN EMBLÉMATIQUES

Le congrès a également été rythmé par quatre visites, illustrant les solutions développées par les communes et enrichies par l'expérience d'autres territoires :

- > **Comment réduire sa facture énergétique et diversifier les débouchés pour une forêt valorisée** : découverte d'un réseau de chaleur bois alimentant plusieurs bâtiments de l'écoquartier de Volonne.
- > **Construire durablement et amorcer une filière de proximité 100% tracée** : visite de la maison de santé construite avec du bois certifié Bois des Alpes et labellisée Bâtiment durable méditerranéen (BDM) au sein de l'écoquartier de Volonne.
- > **Protéger ses administrés et sa forêt avec le débroussaillage et l'aménagement** : visite de la commune de Ganagobie ayant engagé les travaux de débroussaillage pour ses administrés afin de réduire le risque incendie.
- > **Adapter une gestion multiusage et faire face au défi du changement climatique** : visite en forêt de Sisteron autour de la démarche territoriale.

# Vous transmettre les clés de la forêt et du bois

## UN PROGRAMME DE FORMATION POUR SE SAISIR DES LEVIERS D'ACTION

Les enjeux forestiers évoluent : changement climatique, nouvelles réglementations incendie, transition énergétique. Pour ne pas subir ces mutations, les élus font appel aux Communes forestières afin de bâtir des stratégies de développement robustes.



### UN PROGRAMME AU CŒUR DES ENJEUX

Les formations et visites de terrain sont conçues pour répondre aux besoins opérationnels des collectivités :

- > **Gestion & Aménagement** : Comprendre et piloter son patrimoine forestier
- > **Économie** : Optimiser la commercialisation des bois
- > **Sécurité** : Maîtriser la prévention des incendies
- > **Développement durable** : Construire et chauffer avec des bois locaux



Près de **300** élus formés au cours du mandat

## “ Parole d' élu ”

**Chantal Roux,**  
Adjointe au Maire des Orres

« Les formations des Communes forestières constituent un appui certain pour exercer au quotidien nos prérogatives d'élus et mettre en œuvre nos projets. Qu'il s'agisse de gestion forestière, de transition énergétique ou de prévention du risque incendie, nous en ressortons avec une connaissance renforcée de notre rôle en matière de forêt et de bois, des outils à notre disposition et surtout la satisfaction de se sentir accompagné sur des sujets parfois très techniques. »

## LES TEMPS FORTS 2025 DANS LES HAUTES-ALPES

- > **1 visite de terrain : Natura 2000 - Une opportunité pour la gestion forestière et la préservation de l'environnement**
  - Assurer la gestion durable des espaces forestiers dans un contexte Natura 2000
  - Connaître les opportunités de financement des contrats forestiers Natura 2000
- > **1 formation Bois énergie : Optimiser le fonctionnement des chaufferies au bois déchiqueté**
  - Partage de bonnes pratiques pour optimiser les rendements et sécuriser la qualité de son combustible bois.

## Évolution de l'offre de formation en 2026

Depuis deux ans, les Communes forestières mènent un travail approfondi de refonte de l'offre de formation afin de proposer un nouveau catalogue répondant pleinement aux besoins des élus. Les thématiques et les contenus ont été entièrement repensés pour faire émerger une offre opérationnelle et en phase avec les enjeux actuels des territoires.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'offre de formation des Communes forestières est disponible en permanence, au-delà du calendrier des sessions physiques.

Retrouvez la totalité des séquences sur notre site internet :

[www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)



# OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS : PILOTER LE TERRITOIRE PAR LA DONNÉE

Pour bâtir des stratégies d'aménagement et de développement économique cohérentes, les collectivités s'appuient sur l'expertise de l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois, animé par les Communes forestières. Véritable boussole territoriale, il permet d'intégrer les enjeux forestiers au cœur des politiques publiques.

## NOS ACTIONS POLITIQUES : UNE EXPERTISE RECONNUE

- > **Innovation cartographique** : Lors de la rencontre annuelle du 3 avril 2025, de nouveaux outils ont été présentés, permettant d'identifier précisément les zones de régénération forestière à enjeux.
- > **Rayonnement national** : La reconnaissance de l'Observatoire comme outil de pointe a été confirmée par notre intervention aux Géodatadays, l'événement national de référence sur les données géographiques.

## UN APPUI SUR MESURE : TRANSFORMER LA DONNÉE EN DÉCISION

L'association traite des données complexes pour créer des outils d'aide à la décision concrets via des cartographies ciblées :

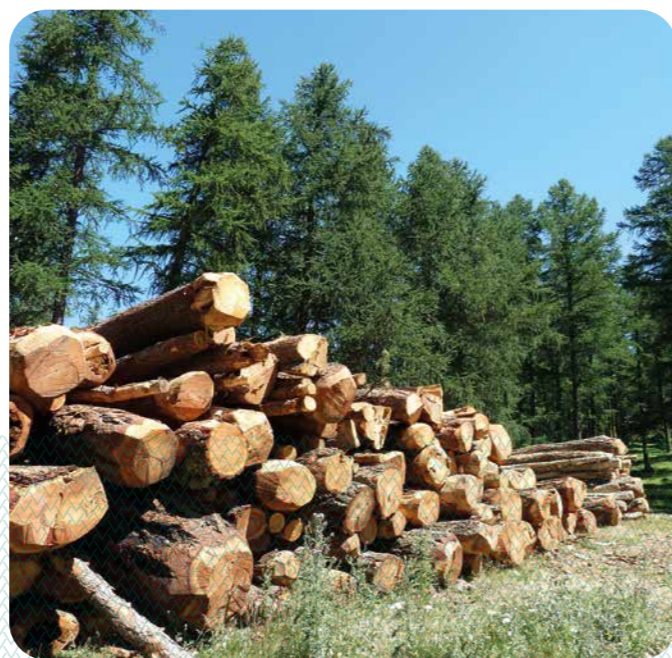
- > **Sécurité** : Identification des enjeux liés aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).
- > **Foncier** : Analyse des propriétés communales et clarification de leur statut (relevant ou non du régime forestier). Identification des biens vacants présumés sans maître à intégrer dans le patrimoine communal.
- > **Améliorer l'accès à l'information** : Pour que chaque élu dispose des bons indicateurs, les Communes forestières ont renforcé leurs outils de communication en 2025 :
- > **Digital** : Mise en ligne du nouveau site internet, plus intuitif et riche en ressources.
- > **Expertise** : Diffusion de publications régionales et départementales ciblées.
- > **Info Filière** : Édition d'un dossier complet sur les enjeux et les opportunités de la filière bois locale.

**3** cartes produites en 2025 à destination de communes des Hautes-Alpes

“ Parole d' élu ”

**Bruno Paris,**  
Maire de Puy-Sanières

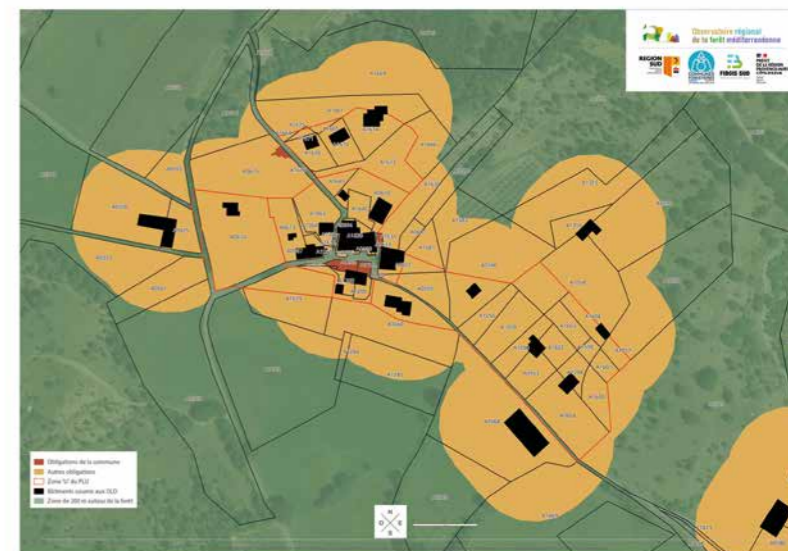
« Grâce à la cartographie des Communes forestières, nous avons pu faciliter la vision de nos espaces forestiers couplés aux zonages de notre PLU. Cette cartographie est un appui à la prise de décision pour envisager l'usage de nos espaces forestiers et notamment leur vocation pastorale. Par ailleurs, les Communes forestières apportent un soutien pour les dossiers parfois complexes liés à la gestion des espaces boisés du domaine privé de la commune. Leur expertise est un outil efficace pour faire aboutir les dossiers les plus difficiles. »



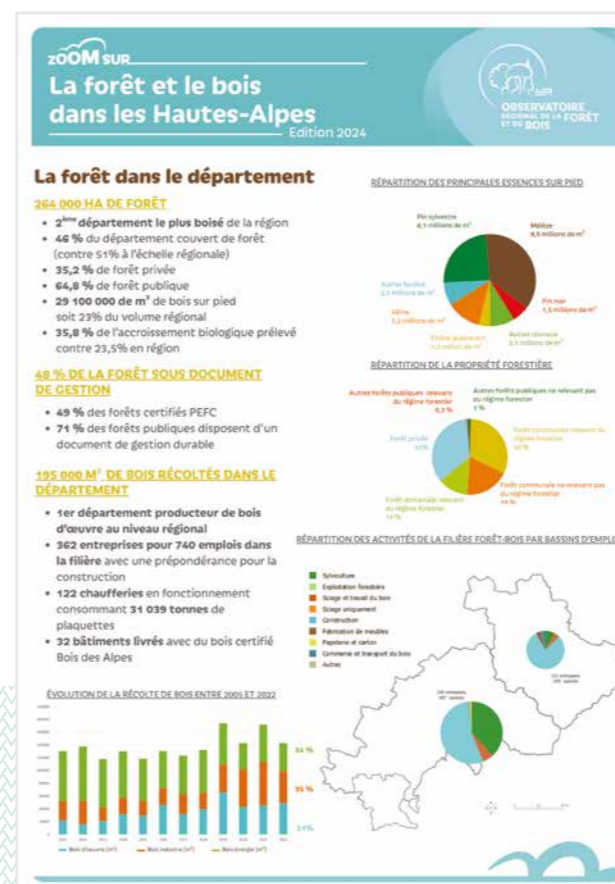
### Mise à disposition de cartographies pour les OLD

Dans un contexte de changement climatique et d'augmentation du risque incendie en région, le groupe de travail régional sur la cartographie des obligations légales de débroussaillage, initié par les Communes forestières, a permis la mise en commun et le déploiement de plusieurs outils cartographiques dédiés aux OLD, dans l'objectif d'accompagner les communes. Entre autres, l'Observatoire met à disposition des communes qui en font la demande une cartographie des OLD pour les bâtiments, conformément à la loi en vigueur, en identifiant les propriétaires concernés ainsi que les surfaces respectives qu'ils doivent débroussailler.

## EXEMPLE DE CARTOGRAPHIE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT



Sources BD Topo® - © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (Bd Forêt V2) - Cadastre DGFIP 2022 - Géoportail de l'urbanisme • Réalisation : Communes forestières PACA, 02/2024 • www.ofme.org



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Véritable centre de ressources au service de la connaissance et des territoires, le site internet de l'Observatoire fait peau neuve !

Lancé début 2025, il offre un accès à l'actualité forestière régionale et nationale, une carthèque, l'ensemble des publications de l'Observatoire, le suivi des comités thématiques, un annuaire des acteurs de la forêt et du bois, et bien d'autres ressources.

[www.foretbois-sud.org](http://www.foretbois-sud.org)

# Un accompagnement sur mesure



## SÉCURISER NOS TERRITOIRES FACE AU RISQUE INCENDIE

Les élus sollicitent les Communes forestières afin de renforcer la prévention, optimiser la lutte contre les incendies et faciliter la restauration des terrains sinistrés.

### UNE VOIX FORTE POUR DES RÈGLES APPLICABLES

L'association agit comme un intermédiaire indispensable entre l'État et les communes pour garantir que les réglementations restent réalistes et opérationnelles !

- > Révision de l'arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies de forêt par le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé dans les espaces exposés aux risques d'incendie de forêt : en 2025, l'association a porté la voix des maires lors des réunions de concertation initiées par la Direction Départementale des Territoires afin que cet arrêté soit plus lisible, plus équilibré mieux accepté et in fine mieux appliqué.
- > Suivi de la mise en œuvre d'un plan départemental de protection des forêts contre les incendies et de deux Plans de Massif.
- > Sensibilisation aux enjeux de la mise en place d'une gouvernance DFCI adaptée dans notre département.
- > Contribution à l'élaboration d'un protocole d'accord pour la mise en œuvre des OLD entre la Préfecture des Hautes-Alpes, l'AMF05, l'AMR05 et les Communes Forestières.

### PASSER DE LA RÈGLE À LA PRATIQUE

Les Communes forestières accompagnent les Maires dans le déploiement concret de la stratégie de défense :

- > **Expertise et Information** : Réponse aux sollicitations des communes concernant la réglementation OLD (via la cellule d'appui).
- > **Outils d'aide à la décision** : Réalisation de cartographies d'information sur le zonage communale OLD (qui seront déployées en 2026).
- > **Accompagnement de proximité** : Appui à 2 collectivités dans la réalisation de leur projet d'accès DFCI.



**2** communes accompagnées dans l'amélioration et l'aménagement DFCI de leur territoire



**Près de 90** élus sensibilisés au cours du mandat



### L'arrêté préfectoral sur l'application des Obligations légales de Débroussaillage

Le cadre réglementaire des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) évolue pour faire face à l'augmentation du risque incendie dans les Hautes-Alpes. Ce qu'il faut retenir :

- > **Sécurité renforcée** : Des normes durcies pour une protection optimale des zones habitées.
- > **Biodiversité préservée** : L'arrêté confirme que sécurité et écologie sont compatibles (maintien d'îlots de verdure ciblés, respect des périodes de nidification).



Florent Martin, Maire d'Upaix

« Les cartographies des Obligations Légales de Débroussaillage proposées par les Communes for nous ont permis de caractériser l'enjeu et de comprendre concrètement les actions à engager. La collaboration avec les Communes forestières a permis de traduire au mieux les contraintes de la réglementation permettant leur vulgarisation indispensable pour son application. La commune a ainsi engagé les premiers travaux sur les obligations communales et la sensibilisation des administrés pour qu'ils se mettent en conformité. »



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Maires sont responsables de la réalisation des OLD sur les propriétés communales mais aussi de vérifier leur bonne application sur les autres propriétés dans la commune.



# FAIRE DE LA FORÊT UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les élus se mobilisent pour transformer la forêt en un véritable moteur économique, tout en garantissant sa gestion durable. Les Communes forestières sont le partenaire stratégique de cette ambition, de l'échelle du massif alpin jusqu'au cœur de nos collectivités locales.

## PORTER L'AMBIÇÃO FORESTIÈRE

L'association agit pour que la forêt soit reconnue comme une priorité au sein des instances décisionnelles :

- > **A l'échelle du Massif alpin** : les Communes forestières sont membres du comité de massif des Alpes. Elles placent la forêt au centre du développement économique local, notamment via la dynamique **Bois des Alpes**.
- > **Au niveau National** : L'association a participé à deux **Rencontres Nationales des Territoires Forestiers (RNTF)**. Ces tribunes permettent de promouvoir les initiatives locales et de faire rayonner les Hautes-Alpes au-delà des frontières départementales.
- > **Force du collectif** : Les Communes forestières animent le réseau régional des animateurs et des élus de chartes forestières. Cet espace d'échange est crucial pour partager les bonnes pratiques et anticiper les nouveaux leviers d'actions. En 2025, la **Rencontre régionale des Chartes forestières** a permis de dresser un bilan des actions des territoires forestiers sur la mandature et de discuter des perspectives d'avenir. Par ailleurs, les animateurs de chartes se sont réunis pour échanger sur le rôle des territoires forestiers dans l'implantation des entreprises de la filière bois.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Faciliter l'implantation des entreprises bois tout en préservant les territoires.**



L'implantation ou l'extension des entreprises bois est un enjeu fort pour le développement de la filière. Ces dernières nécessitent un espace de production et de stockage important et peuvent générer des nuisances à ne pas négliger (bruits et poussières). Au vu de ces éléments et face à la rareté du foncier dans les zones artisanales, les Communes forestières défendent la possibilité d'installer ces entreprises en lisière d'espaces forestiers, afin de garantir des espaces suffisants tout en limitant l'impact sur le voisinage. Cette proposition doit se faire uniquement dans des zones où l'accessibilité, la sécurité face au risque incendie et l'approvisionnement en électricité sont assurés.

## UNE EXPERTISE TECHNIQUE POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

L'association a accompagné et participé activement à la mise en œuvre des 2 chartes forestières dans le Département : Révision de schéma de desserte forestière, contribution à la mise en place de Plans de Massif pour la Protection des Forêts contre l'incendie (PMPFCI), etc.

En 2025, l'association s'est tenue aux côtés de deux territoires pour intégrer les enjeux forêts-bois dans l'élaboration ou le renouvellement de leur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : Sisteronais-Buëch et Aire Gapençaise.

### En 2025 dans le département

-  **2** chartes forestières de territoire
-  **52** communes engagées dans une charte forestière de territoire

“ Parole d' élu ”

**Jean-Luc Verrier,**  
Maire de Prunières et Président de la Charte forestière de Serre-Ponçon

« La Charte forestière est un atout pour la dynamique en matière de forêt et de bois pour nos communes et notre territoire. Accompagnée de près par les Communes forestières pour sa mise en œuvre, l'action structurante de cette année a été l'élaboration d'un Plan de Massif pour la Protection des incendies, document de planification incontournable pour répondre au risque incendie montant dans notre territoire. »



## Le groupe forêt du comité de Massif

Les Communes forestières participent à l'animation du groupe forêt du comité de Massif des Alpes, deux réunions du Groupe forêts ont été organisées en 2025 à Gap (05) et à Espinasses (05). Cette année, l'association a contribué activement à la prise en compte de la forêt et du bois dans le Plan d'adaptation au changement climatique mis en place à l'échelle du Massif Alpin (contributions aux fiches actions, mise en place d'un webinar autour de l'évaluation de l'état des forêts face au changement climatique, rédaction d'un recueil de fiche de retour d'expérience sur des actions à valoriser, Participation au séminaire PACC).

## S'IMPLIQUER DANS LA GESTION DES FORÊTS COMMUNALES

En tant que propriétaires d'espaces naturels multifonctionnels, les communes doivent concilier production de bois, protection de la biodiversité et accueil du public. Les Communes forestières conseillent les élus pour piloter cette complexité au quotidien, en étroite collaboration avec l'ONF.

## DÉFENDRE LA SOUVERAINETÉ DES COMMUNES


Les Communes forestières agissent pour que la voix des Maires soit prépondérante dans la gestion de leur patrimoine :

- > **Interface avec l'ONF** : l'association entretient des échanges réguliers avec l'ONF pour identifier les difficultés locales et proposer des solutions concrètes. Elle soutient le positionnement des communes face à l'ONF pour garantir que l'intérêt général prime.
- > **Instances de décision** : L'association représente les intérêts des communes au sein des commissions départementales stratégiques :
  - **CDPENAF** : Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
  - **CDCFS** : Équilibre forêt-gibier et gestion de la faune sauvage.

## SÉCURISER LE CYCLE DE VIE DE LA FORÊT

L'association apporte une expertise technique et juridique sur l'ensemble du cycle de vie de la forêt :

- > **Expertise Foncière & Juridique** : 5 communes ont été sensibilisées et accompagnées sur les caractéristiques du foncier forestier et les outils à destination des communes pour en avoir la maîtrise. Cela passe par des opérations d'acquisition ou par des regroupements de gestion.
- > **Prospective & Aménagement** : L'association a appuyé 5 communes lors de la mise en œuvre et la révision de leur aménagement forestier. S'assurer à la fois de la compréhension du cadre légal du régime forestier et accompagner les communes dans leur volonté d'associer la population à la révision de l'aménagement forestier.
- > **Économie du bois** : Conseil personnalisé sur la commercialisation des bois d'une commune, adapté aux particularités des coupes et aux objectifs budgétaires des communes. 4 communes ont sollicité les Communes forestières pour une expertise.
- > **Conciliation des enjeux environnementaux & forestiers** : Sensibilisation de 2 communes aux opportunités de financement dans un contexte Natura 2000 pour engager des opérations dans un cadre à fort enjeux environnemental.

 **17** communes conseillées dans la gestion des forêts communales en 2025 dans le département



## Le régime forestier

Le régime forestier est le cadre juridique garantissant la pérennité et la gestion durable des forêts publiques de l'État et des collectivités. Pour s'assurer de la gestion durable de ces forêts, il prévoit un gestionnaire unique, l'Office National des Forêts (ONF), et la mise en place d'un document de gestion durable, l'aménagement forestier, valable sur 20 ans.

Pour les forêts communales, la commune propriétaire conserve un rôle décisionnel sur l'ensemble des actions prévues, tout en étant conseillée par l'ONF. Elle définit sa stratégie quant à la gestion de la forêt communale, décide des modalités de commercialisation des bois, porte les projets d'investissements et de travaux à réaliser.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La commune peut être à l'initiative d'une gestion conjointe entre la forêt communale et les propriétaires privés. Afin de rendre une coupe économiquement viable, d'encourager la gestion des propriétés privées ou vis-à-vis du risque incendie, le Maire peut mobiliser les propriétaires pour engager des actions de gestion conjointe. **Les Communes forestières, l'ONF et les acteurs forestiers privés** sont à sa disposition pour mener ces actions.

“ Parole d' élu ”

Sébastien Fine,  
Maire de Villard-Saint-Pancrace

« La forêt prend de plus en plus de place dans le débat public et sa multifonctionnalité nous amène à ouvrir la discussion avec les usagers sur cet espace patrimonial. Nous avons fait le choix dans la commune, accompagnée des Communes forestières et de l'Association Forêts Alpines, d'ouvrir la discussion au grand public sur ce sujet très technique, notamment par le biais d'animation et de réunion publique. L'objectif étant d'expérimenter un mode de gestion plus concerté de notre forêt communale. »



## PRÉPARER L'AVENIR EN INVESTISSANT DANS LES FORÊTS COMMUNALES

Qu'il s'agisse de protéger l'environnement, de stimuler l'économie locale ou de prévenir les risques naturels, l'investissement en forêt est un acte politique fort. Les Communes forestières accompagnent les élus pour transformer ces ambitions en projets financés et techniquement viables.

### SÉCURISER LES LEVIERS FINANCIERS

L'association agit auprès des financeurs pour que les dispositifs d'aide correspondent à la réalité des territoires :

- > **Veille et positionnement** : Échanges réguliers avec la Région et l'État pour **garantir le maintien et l'adéquation des subventions aux besoins réels des communes.**
- > **Fonds Privés** : Implication directe dans les instances décisionnelles du fonds RESPIR. Ce levier d'investissement privé permet de financer des projets de régénération ou d'amélioration des peuplements là où les fonds publics sont plafonnés à 80%.

### UNE INGÉNIERIE AU SERVICE DE VOS PROJETS

- > **Accessibilité et Desserte** : Sensibilisation aux enjeux d'accès (pistes, places de dépôt) et identification des aides disponibles. Une forêt accessible est une forêt gérée et protégée. A ce titre, l'association a accompagné 3 communes dans la **recherche d'un maître d'œuvre**, essentielles pour la réalisation de pistes forestières ou de défense contre les incendies.
- > **Adaptation au Changement Climatique** : Sensibilisation de l'impact climatique sur les espaces forestiers pour **orienter les investissements vers des solutions résilientes et appui technique.** L'association sensibilise les communes pour la mobilisation des financements appropriés.



### Les projets de régénération forestière

Dans nos mélèzins, le décapage est parfois nécessaire pour assurer la régénération. Malgré les financements publics, ces travaux peuvent représenter des sommes importantes pour les communes. Pour faciliter l'obtention de compléments via le fonds Respir, des réflexions sur des campagnes de décapage ont été menées dans le Queyras.



**3** communes accompagnées dans leurs projets d'investissement en 2025 dans le département

“ Parole d' élu ”

Yves Rabasse,  
Maire de Sorbiers

« La commune a bénéficié d'un accompagnement des Communes forestières dans le cadre de son projet de piste DFCI, notamment sur le dépôt de son dossier de financement avec un appui sur les aspects juridiques et administratifs. Cet appui a été déterminant pour, in fine, permettre à notre collectivité en tant que garant de la sécurité, de poursuivre ses indispensables actions de prévention contre l'incendie. »

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Les conséquences du déséquilibre forêt-gibier sont réelles.**

Le renouvellement de nos forêts est menacé. Dans certains secteurs des Hautes-Alpes, l'équilibre forêt-gibier est rompu. Les dégâts causés par la faune sauvage sur les jeunes plants et la régénération naturelle sont si importants qu'ils compromettent le renouvellement futur de nos massifs. Cette situation est d'autant plus préoccupante que, sur notre territoire de montagne, une forêt qui ne se régénère pas ne peut plus assurer son rôle de protection. Cela accentue directement les risques d'érosion et de glissements de terrain, déjà très élevés dans notre département. A ce titre, les Communes forestières sensibilisent les communes où l'enjeu est avéré.

# STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS LOCALE DE LA CONSTRUCTION À L'ÉNERGIE

## CONSTRUIRE EN BOIS DES ALPES, L'EXCELLENCE AU SERVICE DU BÂTIMENT PUBLIC

L'usage des bois locaux dans la construction et la rénovation n'est pas seulement un choix environnemental, c'est un acte de soutien à l'économie de nos vallées. L'association accompagne les communes de la programmation initiale jusqu'au suivi des travaux.

### INFLUENCER POUR VALORISER

- > **Bonification de la DETR** : l'association a obtenu la mise en place d'un bonus financier via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les projets utilisant la certification Bois des Alpes. Construire local devient ainsi un **avantage budgétaire**.
- > **Ambition JO 2030** : En lien avec l'association Bois des Alpes, mobilisation de la Région et la Solideo pour que les ressources territoriales soient au cœur des infrastructures des futurs Jeux Olympiques.
- > **Structuration de la filière** : Les Communes forestières, FIBOIS SUD et Bois des Alpes encouragent les entreprises locales à investir dans leurs outils de production.
- > **Mobilisation dans le cadre de la stratégie logement de la Préfecture des Hautes-Alpes**, en partenariat avec le Département des Hautes-Alpes.
- > **Participation au dispositif Pacte Bois et Biosourcé de Provence-Alpes-Côte D'Azur**, piloté par FIBOIS SUD, et valorisation du Prix régional de la construction bois auprès des collectivités locales.

### UNE EXPERTISE TECHNIQUE INDISPENSABLE POUR LEVER LES FREINS À L'USAGE DU BOIS LOCAL

- > **Sensibilisation** :
  - Visite de chantier de la Réhabilitation du Quartier du Claps à Espinasses (05) et table ronde sur les menuiseries en pin sylvestre.
  - Participation à l'inauguration de la salle multi-activité de La Rochette et analyse de retombée territoriale de la construction de la Mairie de Forest-St-Julien.
  - Mise en valeur de projets primés (Refuge du Clos des Vaches au Monétier-les-Bains et la Halle couverte à Arvieux) dans le cadre du Prix départemental de la construction, l'aménagement et l'architecture durables 2025 organisé par le Département des Hautes-Alpes et le CAUE 05 et du Prix régional de la construction bois organisé par FIBOIS SUD.
- > **Identification des projets** : Les communes porteuses de nouveaux projets de construction sont contactées afin de faire la promotion de Bois des Alpes. Des revues de projets ont été réalisées avec des partenaires (CAUE, IT05, Bois des Alpes...).
- > **Expertise technique** : Analyse des plans et des produits pour s'assurer de leur adéquation avec l'offre certifiée Bois des Alpes.
- > **Sécurisation des marchés publics** : Relecture des marchés en vue de l'intégration de la certification, en totale conformité avec le Code de la commande publique.
- > **Mise en réseau** : Facilitation des contacts avec les scieurs, fournisseurs et entreprises locales certifiées en lien avec l'association Bois des Alpes.
- > **Innovation** : Promotion des meilleures pratiques et innovations techniques en construction bois.

### Dans le département

**30** projets publics accompagnés en 2025

**16** autres projets suivis

**148** projets accompagnés au cours du mandat

### 5 projets livrés en Bois des Alpes en 2025 :

- > Rénovation et extension école d'Aubessagne
- > Maison de Pays Gap-Bayard,
- > Extension serveur sur le site Saint Louis à Gap
- > Salle de la culture à la Saulce
- > Mairie et pôle de services à Puy Saint-Eusèbe.

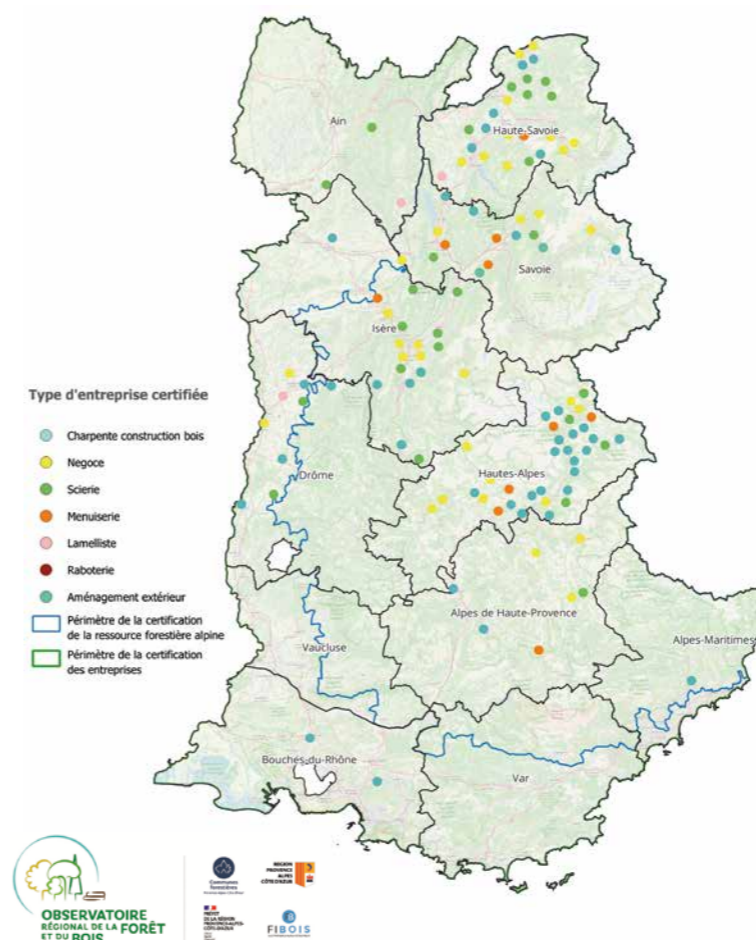


### La certification Bois des Alpes

Accréditée par le COFRAC, cette certification offre aux communes des garanties concrètes pour leurs projets de construction :

- > **Origine des bois** : issus de forêts du massif alpin français gérées durablement (certifiées PEFC/FSC) et transformés dans un périmètre de proximité défini par BOIS DES ALPES™ ;
- > **Traçabilité totale** : Suivi rigoureux du bois depuis la récolte en forêt jusqu'à la mise en œuvre sur le chantier ;
- > **Performance Technique** : Garantie de conformité en termes de taux d'humidité et de caractérisation structurelle des bois ;
- > **Engagement durable** : Recours à des entreprises impliquées dans le développement durable.

### LES ENTREPRISES CERTIFIÉES BOIS DES ALPES EN 2025



### Parole d' élu

**Émeric Salle,**  
Maire de la Salle les Alpes

« Nous nous réjouissons d'avoir construit notre maison de santé, qui au-delà d'un service de qualité à la population, se distingue par son exemplarité architecturale et environnementale. Le choix de réaliser une construction en Bois des Alpes s'est fait à l'origine du projet en cohérence avec notre ambition en matière de transition écologique. L'objectif était d'être cohérent concernant les bois employés avec la ressource forestière alpine, en s'appuyant sur des garanties de gestion durable et de traçabilité. Ce choix a été soutenu techniquement par les Communes forestières et financièrement par l'aide DETR de la Préfecture. »

**92** entreprises certifiées sur le massif alpin  
**dont 28** dans les Hautes-Alpes

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Boostez votre subvention DETR avec le Bois des Alpes !

L'utilisation de la certification Bois des Alpes permet d'obtenir une bonification de vos aides d'État.

Les Communes forestières réalisent une note de faisabilité du projet vis-à-vis de l'offre de produits Bois des Alpes et des délais de conception prévus pour alimenter votre dossier DETR.



## SE CHAUFFER AU BOIS LOCAL, UNE ÉNERGIE ÉCONOMIQUE ET PERFORMANTE

Le chauffage au bois déchiqueté s'impose comme une solution d'avenir pour les maîtres d'ouvrage publics. Il permet de transformer une ressource locale en une énergie performante tout en dynamisant l'économie circulaire de nos massifs.


### DÉFENDRE UNE ÉNERGIE DE TERRITOIRE

- > **Reconnaissance du Bois Énergie** : Les Communes forestières agissent pour que le bois déchiqueté soit reconnu comme une énergie renouvelable prioritaire. Son développement est le fruit de nos stratégies forestières territoriales, garantissant des retombées économiques locales directes.
- > **Souveraineté Énergétique** : L'association promeut le bois énergie comme un levier d'indépendance face à la volatilité des prix des énergies fossiles.


### UNE EXPERTISE TECHNIQUE POINTUE POUR SÉCURISER LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

- > **Ingénierie de projet** : Appui à l'opérateur du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (Territoire d'Énergie 05) sur les sujets bois énergie, selon sollicitations (par exemple : réglementation ICPE selon type de combustible valorisé).
- > **Suivi de performance** : Appui de 3 maîtres d'ouvrage dans le suivi de leur chaufferie.
- > **Résolution de problèmes** : Médiation sur la qualité du combustible auprès d'un maître d'ouvrage de chaufferie en lien avec son fournisseur, impliqué dans une démarche qualité.
- > **Qualité du combustible** : Formation des élus et techniciens sur la qualité du bois déchiqueté et accompagnement des producteurs locaux pour optimiser leurs standards de production (bois déchiqueté et granulé).



 **127** chaufferies en fonctionnement en 2025

 **28 600** tonnes de bois déchiqueté consommées

 **10** chaufferies bois déchiqueté communales et publiques mises en route au cours de mandat



### La qualité bois déchiqueté

Pour garantir la longévité des installations et optimiser leur rendement, la qualité du combustible est primordiale. Dans les Hautes-Alpes, 7 plateformes bois déchiqueté permettent de sécuriser l'approvisionnement des chaufferies et 5 d'entre elles sont couvertes par des démarches de certification exigeantes (Charte qualité Bois déchiqueté ou Chaleur Bois Qualité+).

En tant que maître d'ouvrage de chaufferie, si vous rencontrez des difficultés de fonctionnement de votre chaudière, contactez les Communes forestières !

Consultez les chaufferies dans votre département



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le département des Hautes-Alpes est le département avec la production de granulés la plus importante de la région avec près de 4 000 tonnes produites localement, grâce à 3 producteurs haut-alpins !



# FAITES DE LA FORÊT UN ATOUT DE VOTRE MANDAT

## Adhérez aux Communes forestières !



Crédits photos : Communes forestières, Elodie Daguin - Réalisation : Aurde Coquin - 2026



**Communes  
forestières**  
Hautes-Alpes

### Nous contacter

Régie de Micropolis, Bâtiment Bérardie  
Rue Belle Aureille  
05000 GAP  
Tél. 04 92 23 49 41  
[www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)

